2. PROTOCOLE MODIFIANT L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1956 SUR L'HUILE D'OLIVE*

Genève, 31 mars 1958 et 3 avril 1958

ENTRÉE EN VIGUEUR: 11 avril 1958, conformément à l'article 4 . Le Protocol a été adopté à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive tenue à Genève du 31 mars au 3 avril 1958 [voir l'Accord international de 1956 sur l'huile d'Olive, tel qu'amendé par le Protocole en date du 3 avril 1958 (chapitre XIX.3]].

ENREGISTREMENT: 29 mai 1958, No 4355.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités* , vol. 302, p. 121.